

## Résumé de la mise en œuvre du nouveau programme d'études pour les métiers de l'électricité :

Métiers spécialisés Ontario (MSO), en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC), est en train de remplacer le programme d'études actuel de 2003 sur les métiers de l'électricité. La mise en œuvre du nouveau programme d'études 2023 sur les métiers de l'électricité se fera progressivement, à partir du 1er septembre 2024.

Le tableau ci-dessous présente une classification détaillée de l'admissibilité des apprentis pour les niveaux de formation existants et nouveaux pendant les périodes de mise en œuvre progressive.

Les apprentis existants, inscrits avant le 1er septembre 2024, auront une possibilité limitée (en fonction des dates de mise en œuvre progressive du nouveau programme ci-dessous) de compléter les niveaux de programme existants dans le cadre du programme de 2003.

Un apprenti (soit nouvellement inscrit après le 1er septembre 2024, soit déjà inscrit avant le 1er septembre 2024) qui suit le nouveau programme de niveau 1 à partir du 1er septembre 2024 devra suivre les autres nouveaux niveaux, le cas échéant (niveaux 2, 3 et 4 pour les électriciens industriels et les électriciens de construction et d'entretien, et niveaux 2 et 3 pour les électriciens domestiques et ruraux).

| Nouveau niveau du programme d'études | Métiers concernés  | Date de mise en œuvre | Disponibilité continue des niveaux existants  | Nouveaux apprentis inscrits à partir du 1er septembre 2024  | Apprentis existants inscrits avant le 1er septembre 2024  |
|--------------------------------------|--|-----------------------|---|---|---|
| <b>Niveau 1</b>                      | 309A Électricien-<br>(bâtiment et entretien)<br><br>442A Électricien industriel<br><br>309C Électricien-<br>(secteurs domestique et rural) | 1er septembre 2024    | Les niveaux 2 et 3 du programme 2003 seront disponibles à partir du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025 pour les apprentis existants seulement qui ont complété le niveau 1 du programme 2003. | Les nouveaux apprentis inscrits à partir du 1er septembre 2024 devront passer le nouveau niveau 1 et tous les nouveaux niveaux suivants, le cas échéant.<br><br><b>Si un apprenti (nouvellement inscrit ou déjà inscrit) suit le nouveau programme de niveau 1 à partir du 1er septembre 2024, il devra suivre les nouveaux niveaux 2, 3 et 4 (selon le cas) et devra donc attendre les dates de mise en œuvre annuelle des nouveaux niveaux.</b> | Le niveau 1 du programme 2003 ne sera plus disponible à partir du 1er septembre 2024. Par conséquent, les dispositions suivantes s'appliquent aux apprentis inscrits avant le 1er septembre 2024 :<br><br>a) Les apprentis existants qui ont terminé ou ont été exemptés du niveau 1 du programme de 2003 avant le 1er septembre 2024 ne sont PAS tenus de suivre le nouveau niveau 1 et peuvent continuer à suivre le niveau 2 du programme de 2003 tant qu'ils l'ont terminé avant le 1er septembre 2025. Ces mêmes apprentis peuvent continuer à suivre le niveau 3 du programme d'études de 2003 à condition de le terminer avant le 1er septembre 2026. Si un apprenti existant termine le niveau 3 du programme de 2003 avant le 1er septembre 2026, il ne sera PAS tenu de suivre le nouveau niveau 4. |

|                 |   |                     |  |  |  |
|-----------------|---|---------------------|--|--|--|
|                 |   |                     |  |  | <p>b) Les apprentis existants qui n'ont pas terminé le niveau 1 du programme 2003 avant le 1er septembre 2024 devront suivre l'intégralité du nouveau programme : niveaux 1 à 4 (selon le cas).</p> <p><b>Si un apprenti (nouvellement inscrit ou déjà inscrit) suit le nouveau programme de niveau 1 à partir du 1er septembre 2024, il devra suivre les nouveaux niveaux 2, 3 et 4 (selon le cas) et devra donc attendre les dates de mise en œuvre annuelle des nouveaux niveaux.</b></p>   |
| <b>Niveau 2</b> | <p>309A Électricien- (bâtiment et entretien)</p> <p>442A Électricien industriel</p> <p>309C Électricien- (secteurs domestique et rural)</p> | 1er septembre, 2025 | Le niveau 3 du programme 2003 sera disponible à partir du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026 pour les apprentis existants seulement qui ont complété les niveaux 1 et 2 du programme 2003. | <p>Tous les nouveaux apprentis inscrits à partir du 1er septembre 2024 devront suivre tous les niveaux du nouveau programme.</p> <p>Les nouveaux apprentis électriciens domestiques et ruraux inscrits à partir du 1er septembre 2024 devront suivre le nouveau programme d'études, y compris le nouveau niveau 3.</p> | <p>Le niveau 2 du programme d'études de 2003 ne sera pas disponible à partir du 1er septembre 2025. Par conséquent, les informations suivantes s'appliquent aux apprentis inscrits avant le 1er septembre 2024 :</p> <p>a) Les apprentis existants qui ont terminé ou ont été exemptés du niveau 2 du programme 2003 avant le 1er septembre 2025 peuvent continuer à suivre le niveau 3 du programme 2003 à condition qu'ils le terminent avant le 1er septembre 2026.</p> <p>b) Les apprentis actuels qui n'ont PAS terminé le niveau 2 du programme de 2003 avant le 1er septembre 2025 seront tenus de terminer le nouveau niveau 2 et tous les niveaux suivants dans le cadre du nouveau programme.</p> <p>d) Les apprentis électriciens domestiques et ruraux qui ont terminé le niveau 2 du programme 2003 avant le 1er septembre 2025 ne seront pas tenus de suivre le nouveau programme de niveau 2 ou tout autre niveau ultérieur dans le cadre du nouveau programme.</p> |

|                 |   |                        |     |  |  |
|-----------------|---|------------------------|-----|--|--|
|                 |   |                        |     |  | e) Les apprentis électriciens domestiques et ruraux existants qui n'ont PAS achevé le niveau 2 du programme 2003 avant le 1er septembre 2025 devront compléter le nouveau niveau 2 et le nouveau niveau 3 dans le cadre du nouveau programme.  |
| <b>Niveau 3</b> | 309A Électricien-<br>(bâtiment et<br>entretien)<br><br>442A Électricien<br>industriel<br><br>309C Électricien-<br>(secteurs domestique<br>et rural) | 1er septembre,<br>2026 | n/a | Tous les nouveaux apprentis inscrits à partir du 1er septembre 2024 devront suivre tous les niveaux du nouveau programme. Les apprentis électriciens domestiques et ruraux devront suivre le nouveau niveau 3.<br><br>Les nouveaux apprentis électriciens domestiques et ruraux inscrits à partir du 1er septembre 2024 devront compléter le nouveau niveau 3 après avoir complété les niveaux 1 et 2. | Le niveau 3 du programme d'études de 2003 ne sera pas disponible à partir du 1er septembre 2026. Par conséquent, les dispositions suivantes s'appliquent aux apprentis inscrits avant le 1er septembre 2024 :<br><br>a) Tous les apprentis électriciens de construction et d'entretien et électriciens industriels qui ont terminé ou ont été exemptés du niveau 3 du programme de 2003 avant le 1er septembre 2026 sont considérés comme ayant satisfait aux exigences de formation en classe et ne sont PAS tenus de suivre les nouveaux niveaux 3 ou 4.<br><br>b) Tous les apprentis électriciens de construction et d'entretien et électriciens industriels qui n'ont pas terminé le niveau 3 du programme avant le 1er septembre 2026 devront suivre les nouveaux niveaux 3 et 4.<br><br>c) Les apprentis électriciens domestiques et ruraux existants qui n'ont PAS terminé le niveau 2 du programme 2003 avant le 1er septembre 2025 devront suivre le nouveau niveau 3 afin de satisfaire aux exigences de formation en classe du programme d'apprentissage. |

|                                    |                                    |                            |            |   |  |
|------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|------------|---|--|
| <p><b>Niveau 4 – pour 442A</b></p> | <p>442A Électricien industriel</p> | <p>1er septembre, 2026</p> | <p>n/a</p> | <p>Tous les nouveaux apprentis électriciens industriels inscrits à partir du 1er septembre 2024 devront suivre le nouveau niveau 4 (après avoir également suivi les nouveaux niveaux 1, 2 et 3).</p> <p>Le nouveau niveau 4 ne s'applique pas aux apprentis électriciens domestiques et ruraux nouveaux ou existants.</p> | <p>Le niveau 4 est nouveau et n'existe pas dans le programme de 2003. Par conséquent, ce qui suit s'applique aux apprentis électriciens industriels inscrits avant le 1er septembre 2024:</p> <p>a) Tous les apprentis électriciens industriels existants qui ont suivi ou ont été exemptés des niveaux 1, 2 et 3 du programme 2003 avant le 1er septembre 2026 sont considérés comme ayant terminé leur formation en classe et ne seront PAS tenus de suivre le nouveau niveau 4.</p> <p>b) Tous les apprentis électriciens industriels existants qui n'ont pas terminé le niveau 3 du programme de 2003 avant le 1er septembre 2026 devront suivre le nouveau niveau 4 afin de satisfaire aux exigences de formation en classe du programme d'apprentissage.</p> <p>c) Le nouveau niveau 4 ne s'applique pas aux apprentis électriciens domestiques et ruraux nouveaux ou existants.</p> |
|------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|------------|---|--|

|                                    |   |   |            |  |   |
|------------------------------------|---|---|------------|--|---|
| <p><b>Niveau 4 – pour 309A</b></p> | <p>309C Électricien- (secteurs domestique et rural)</p> | <p>309C Électricien- (secteurs domestique et rural)</p> | <p>n/a</p> | <p>Tous les nouveaux apprentis électriciens de construction et d'entretien inscrits à partir du 1er septembre 2024 devront suivre le nouveau niveau 4 (après avoir également suivi les nouveaux niveaux 1, 2 et 3).</p> <p>Le nouveau niveau 4 ne s'applique pas aux apprentis électriciens domestiques et ruraux nouveaux ou existants.</p> | <p>Le niveau 4 est nouveau et n'existe pas dans le programme de 2003. Par conséquent, ce qui suit s'applique aux apprentis électriciens de construction et d'entretien inscrits avant le 1er septembre 2024 :</p> <p>a) Tous les apprentis électriciens de construction et d'entretien qui ont terminé ou ont été exemptés du niveau 3 du programme 2003 avant le 1er septembre 2026 sont considérés comme ayant terminé leur formation en classe et ne seront pas tenus de suivre le nouveau niveau 4.</p> <p>b) Tous les apprentis électriciens de construction et d'entretien existants qui n'ont PAS terminé le niveau 3 du programme 2003 avant le 1er septembre 2026 devront suivre le nouveau programme de niveau 4 afin de satisfaire aux exigences de formation en classe du programme d'apprentissage.</p> <p>c) Le nouveau niveau 4 ne s'applique pas aux apprentis électriciens domestiques et ruraux nouveaux ou existants</p> |
|------------------------------------|---|---|------------|--|---|